

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-AURICE

0318-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 27 février 2018 vers les 19 h à son centre administratif, situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Josée-Anne Adam, commissaire représentante du comité de parents
Monsieur Claude Béland, commissaire
Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Monsieur Alain Gervais, commissaire
Madame Johanne Harvey, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Monsieur Mario Lebel, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire
Madame Patricia Pépin, commissaire
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents
Madame Nicole Trudel, commissaire

Monsieur Mario Lebel participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Christian Amyot, directeur des Services des technologies de l'information
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises
Madame Sylvie Rainville, directrice des Services des ressources matérielles
Madame Mélissa Trudel, directrice des Services des ressources financières

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 123 0218 :

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0218-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION 124 0218 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 janvier 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 0218-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Présentation des candidats au poste de commissaire de la circonscription numéro 13

3.1 Huis clos

RÉSOLUTION 125 0218 :

Vers les 19 h 08, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Présentation des candidats

Les candidats se présentent, à tour de rôle, devant les membres du conseil des commissaires.

3.3 Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 126 0218 :

Vers les 19 h 46, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adoptée à l'unanimité.

4. Intervention du public

4.1 Période de questions réservée à l'assistance

Aucun sujet.

4.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire

Aucun sujet.

5. Sujets présentés par la présidence

5.1 Démission à la vice-présidence

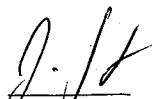
RÉSOLUTION 127 0218 :


CONSIDÉRANT que monsieur Réal Julien a présenté une lettre démission à titre de vice-président de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE d'accepter la démission de monsieur Réal Julien à titre de vice-président;

QUE cette démission entre en vigueur le 27 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.


Président(e)


Secrétaire

5.2 Nomination à la vice-présidence

5.2.1 Procédure pour la nomination à la vice-présidence

RÉSOLUTION 128 0218 :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, la vice-présidente ou le vice-président de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une procédure pour la nomination à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soit adoptée la procédure prévue au document 0218-03.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.2 Huis clos

RÉSOLUTION 129 0218 :

Vers les 19 h 52, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Les personnes qui désirent se porter candidates manifestent leur intérêt.

5.2.4 Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 130 0218 :

Vers les 19 h 53, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.5 Nomination à la vice-présidence

RÉSOLUTION 131 0218 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, la vice-présidente ou le vice-président de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que madame Patricia Pépin soit nommée vice-présidente de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

6. Nomination d'un commissaire

RÉSOLUTION 132 0218 :

CONSIDÉRANT, à la suite d'un décès, que le poste de commissaire de la circonscription électorale numéro 13 (Shawinigan, une partie) est à pourvoir;

CONSIDÉRANT que la prochaine élection générale est prévue le dimanche 4 novembre 2018;

CONSIDÉRANT, en référence à la *Loi sur les élections scolaires* que, s'il reste entre 12 et 4 mois à écouler avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un commissaire devient disponible, le conseil des commissaires pourvoit ce poste après consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT, par suite d'un avis public quant à la disponibilité de ce poste, que les personnes intéressées ont déposé leur déclaration de candidature;

CONSIDÉRANT que la consultation requise par la loi a été faite auprès du comité de parents constitué en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance de la recommandation du comité de parents concernant le profil de candidature à privilégier;

CONSIDÉRANT que les personnes candidates ont eu l'occasion d'être entendues et de se présenter auprès des membres du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE qu'il soit procédé à un vote secret pour la nomination d'un commissaire en tenant compte des candidatures déposées;

QU'il soit entendu que la personne candidate ayant obtenu le plus grand nombre de votes soit nommée commissaire de la circonscription électorale numéro 13;

QU'aux fins du processus de votation, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, et le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, agiront respectivement à titre de scrutateur et de secrétaire.

Adoptée à l'unanimité.

À ce moment-ci, il est procédé à la tenue d'un vote secret.

Au terme du vote et par suite du dépouillement, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, remet au président les résultats du scrutin.

Monsieur le président informe alors les membres du conseil des commissaires à l'effet que madame Diane Auger a obtenu la majorité des voix.

En conformité avec la résolution 132 0218, madame Diane Auger est donc nommée commissaire de la circonscription électorale numéro 13.

7. Sujets présentés par les commissaires

Aucun sujet.

8. Sujets présentés par la direction générale

8.1 Fin d'une entente de retraite progressive - Personnel cadre

RÉSOLUTION 133 0218 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 211 0514, qu'une demande de retraite progressive a été autorisée;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel cadre de la Commission scolaire désire mettre fin à sa retraite progressive;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE d'autoriser la fin de l'entente de retraite progressive de monsieur Pierre Béliveau, gestionnaire administratif d'établissement, et ce, à compter du 1^{er} juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Prolongation - Probation d'un cadre

RÉSOLUTION 134 0218 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 176 0417, que madame Anne Brassard a été engagée au poste de directrice d'école primaire le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en référence à la *Politique de gestion* applicable, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement ou nomination;

CONSIDÉRANT que madame Anne Brassard a demandé une prolongation d'une année de cette période de probation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit acceptée la prolongation de la période de probation demandée par madame Anne Brassard.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 Entente - Ville Saint-Tite - Utilisation des immeubles et des équipements

RÉSOLUTION 135 0218 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Saint-Tite collaborent afin de maximiser l'utilisation de leurs immeubles et équipements respectifs, au bénéfice des élèves des écoles La Providence et Paul-Le Jeune ainsi que des résidents de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des élèves et du personnel des écoles La Providence et Paul-Le Jeune qu'un protocole d'entente sur l'utilisation des immeubles et équipements soit signé avec la Ville de Saint-Tite afin de leur permettre d'avoir accès à des installations sportives ou culturelles en plus de celles que la Commission scolaire de l'Énergie peut offrir;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Saint-Tite souhaitent officialiser leur collaboration et ainsi encadrer l'usage de leurs immeubles et équipements respectifs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un protocole d'entente sur l'utilisation des immeubles et équipements;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 Démission aux fins de retraite - Personnel cadre

RÉSOLUTION 136 0218 :

CONSIDÉRANT que madame Guylaine Lessard, directrice d'école primaire, a présenté une lettre de démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Guylaine Lessard, sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de son admissibilité à une telle retraite, laquelle est en vigueur en date du 14 juillet 2018;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Guylaine Lessard.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)

Aucun sujet.

10. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

10.1 Calendrier scolaire 2018-2019 - FGA - Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice

RÉSOLUTION 137 0218 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des adultes du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice soit adopté tel que décrit au document 0218-04.

Adoptée à l'unanimité.

11. Sujets présentés par le Service du secrétariat général

11.1 Calendrier des séances du conseil des commissaires 2018-2019

RÉSOLUTION 138 0218 :

CONSIDÉRANT, en référence au *Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires*, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h, au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, décrit au document 0218-05, à savoir :

- Mardi, 28 août 2018;
- Mardi, 25 septembre 2018;
- Mardi, 30 octobre 2018;
- Mardi, 13 novembre 2018;
- Mardi, 18 décembre 2018;
- Mardi, 29 janvier 2019;
- Mardi, 26 février 2019;
- Mardi, 26 mars 2019;
- Mardi, 30 avril 2019;
- Mardi, 28 mai 2019;
- Mardi, 25 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Calendrier des rencontres du comité plénier 2018-2019

RÉSOLUTION 139 0218 :

Madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit adopté le calendrier des rencontres du comité plénier du conseil des commissaires pour l'année 2018-2019, à savoir :

- Mardi, 28 août 2018;
- Mardi, 18 septembre 2018;
- Mardi, 13 novembre 2018;
- Mardi, 18 décembre 2018;
- Mardi, 29 janvier 2019;
- Mardi, 19 février 2019;
- Mardi, 19 mars 2019;
- Mardi, 23 avril 2019;
- Mardi, 21 mai 2019;
- Mardi, 18 juin 2019;

QUE ces rencontres se tiennent à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Information - Comités statutaires

Me Jean-François Gamache porte à l'attention des membres du conseil des commissaires la liste des comités prévus à la *Loi sur l'instruction publique* applicables à la Commission scolaire de l'Énergie ainsi que de l'information sur leur caractère public ou non et l'existence de règles de régie interne.

12. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

12.1 Demande de retraite progressive

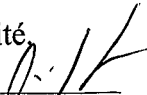
RÉSOLUTION 140 0218 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive de madame Annie Bernier, surveillante d'élèves à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 10 septembre 2018 .

Adoptée à l'unanimité.


Président(e)


Secrétaire

12.2 Démissions aux fins de retraite

RÉSOLUTION 141 0218 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Sylvie Bordeleau, enseignante à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2018;
- Madame Sophie Sénéchal, enseignante à l'école de la Source de Shawinigan, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2018;
- Monsieur Christian Piché, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, laquelle est effective le 7 juin 2018.

QU'il demeure entendu que ces démissions sont sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de leur admissibilité à une telle retraite aux dates précitées.

Adoptée à l'unanimité.

13. Sujets présentés par les Services des ressources financières

13.1 Rapport trimestriel au 31 décembre 2017

RÉSOLUTION 142 0218 :

CONSIDÉRANT que les Services des ressources financières ont finalisé la production du rapport financier pour le trimestre s'étant terminé le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier a fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 0218-06 relatif au rapport trimestriel en date du 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

14. Sujets présentés par les Services des technologies de l'information

Aucun sujet.

15. Sujets présentés par les Services des ressources matérielles

15.1 Octroi de contrat - Ajout d'une issue à l'annexe - École de Sainte-Flore

RÉSOLUTION 143 0218 :

CONSIDÉRANT l'allocation confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018* pour la réalisation de travaux d'ajout d'une issue à l'annexe à l'école de Sainte-Flore;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 7 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Guillaume Frigon-Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'ajout d'une issue à l'annexe à l'école de Sainte-Flore soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Paul Béland inc., au montant de 55 847,23 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

15.2 Octroi de contrat - Réfection du revêtement sportif de la palestre - École secondaire Paul-Le Jeune

RÉSOLUTION 144 0218 :

CONSIDÉRANT l'allocation confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018* pour la réalisation de travaux de réfection du revêtement sportif de la palestre à l'école secondaire Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-08;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Doucet + Turcotte, architectes*, et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du revêtement sportif de la palestre à l'école secondaire Paul-Le Jeune soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Cha-Ric inc., au montant de 63 253,50 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

15.3 Octroi de contrat - Sablage, vernissage et lignage du plancher de bois du gymnase - École secondaire Val-Mauricie

RÉSOLUTION 145 0218 :

CONSIDÉRANT l'allocation confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018* pour la réalisation de travaux de sablage, vernissage et lignage du plancher de bois franc du gymnase à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-09;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de sablage, vernissage et lignage du plancher de bois franc du gymnase à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Service d'entretien de Gymnase Laforest inc., au montant de 12 509,28 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'avril 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

15.4 Octroi de contrat - Divers travaux de réfection - Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION 146 0218 :

CONSIDÉRANT les allocations confirmées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018 et Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018* pour la réalisation de divers travaux de réfection au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-10;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Arcand-Laporte-Klimpt, architectes* et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que le contrat pour l'exécution de divers travaux de réfection au Carrefour Formation Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Therrien Entrepreneur Général inc., au montant de 953 143,00 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018 et Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

15.5 Octroi de contrat - Réfection de la chaufferie - École de la Jeune-Relève - Annexe

RÉSOLUTION 147 0218 :

CONSIDÉRANT l'allocation confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018* pour la réalisation de travaux de réfection de la chaufferie à l'immeuble de la Jeune-Relève - Annexe;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-11;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Barin S.E.N.C.R.L., architectes*, et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la chaufferie à l'immeuble de la Jeune-Relève - Annexe soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Groupe CEVEC inc., au montant de 181 900,80 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

15.6 Octroi de contrat - Divers travaux de réfection - École Immaculée-Conception

RÉSOLUTION 148 0218 :

CONSIDÉRANT les allocations confirmées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018, Résorption du déficit de maintien 2017-2018 et Réfection et transformation des bâtiments, RTB 60% 2017-2018* pour la réalisation de divers travaux de réfection à l'école Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-12;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Arcand Laporte Klimpt Architectes S.E.N.C.R.L.* et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le contrat pour l'exécution de divers travaux de réfection à l'école Immaculée-Conception soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Cha-Ric inc., au montant de 687 574,64 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'octobre 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les mesures afférentes;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

**15.7 Octroi de contrat - Réfection finis intérieurs et scellant de fenêtres
- École Jacques-Plante**

RÉSOLUTION 149 0218 :

CONSIDÉRANT les allocations confirmées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018* pour la réalisation de travaux de réfection des finis intérieurs et de scellant de fenêtres à l'école Jacques-Plante;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-13;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *BLH, architectes* et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le contrat pour l'exécution de travaux de réfection des finis intérieurs et scellant de fenêtres à l'école Jacques-Plante soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Richard Champagne inc., au montant de 68 725,07 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

**15.8 Octroi de contrat - Réparation et rénovation du secteur des arts et
de la musique - École secondaire Val-Mauricie**

RÉSOLUTION 150 0218 :

CONSIDÉRANT les allocations confirmées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans les mesures *Maintien des bâtiments 2017-2018, Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018 et Résorption du déficit de maintien, mesure additionnelle 2017-2018* pour la réalisation de travaux de rénovation et de réparation du secteur des arts et de la musique à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 février 2018 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0218-14;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais architectes* et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution de travaux de rénovation et de réparation du secteur des arts et de la musique à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction André Magny, au montant de 515 359,34 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'octobre 2018;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018, Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2017-2018 et Résorption du déficit de maintien, mesure additionnelle 2017-2018* ;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

16. Suivi à la correspondance

Aucun sujet.

17. Sujets divers

Aucun sujet.

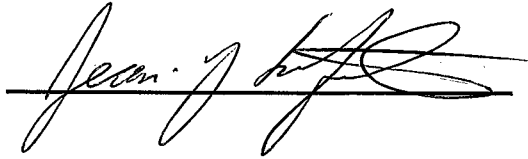
18. Séance déclarée ajournée ou close

RÉSOLUTION 151 0218 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE, vers les 20 h 55, que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

